

# Index

Objektyp: **Index**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1998)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Index

Hormis quelques exceptions, l'index a été établi à partir des titres et des sous-titres. Les chiffres renvoient donc aux titres et sous-titres, la lettre à la partie du rapport (exemple: A/2.2.3.1 = partie «Rapports de gestion du Conseil-exécutif et des Directions/rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat», chiffre 2.2.3 «Archives de l'Etat», chiffre 2.2.3.1 «Relations avec le public»).

### Légende:

A = Rapports de gestion du Conseil-exécutif et des Directions  
 B = Rapports de gestion des autorités judiciaires  
 C = Rapports spéciaux  
 D = Hautes écoles  
 E = Annexe  
 P = Avant-propos de la présidence

- Accidents majeurs . . . . . A/4.2.4  
 Administration des finances, cf. finances  
 Administration de la police . . . . . A/6.2.5  
 Administration et exploitations militaires . . . . . A/6.2.6  
 Adoption . . . . . A/5.2.4.4  
 Adultes, cf. formation et perfectionnement  
 Affaires ecclésiastiques . . . . . A/5.2.1  
 Agriculture . . . . . A/1.16, A/3.1, A/3.2.3  
 – bases de l'existence . . . . . A/3.2.3.2  
 – compétitivité . . . . . A/3.2.3.1  
 – production . . . . . A/3.2.3.1  
 – production intégrée . . . . . A/3.2.3.1  
 Aide  
 – à l'encaissement . . . . . A/5.2.4.2  
 – à la jeunesse . . . . . A/5.2.4.1  
 – aux régions . . . . . A/3.2.4.2  
 – aux victimes . . . . . A/5.2.5.2  
 – en cas de catastrophe, cf. défense générale  
 Aménagement du territoire . . . . . A/1.1.5, A/5.2.3.3  
 Animaux, cf. expériences  
 An 2000, problème du passage . . . . . C/2.3.6  
 Approvisionnement économique . . . . . A/3.2.1.3  
 Archives de l'Etat . . . . . A/2.2.3  
 – classement, description et utilisation des fonds . . . . . A/2.2.3.2  
 Arrondissements judiciaires . . . . . A/1.1.1, A/5.2.2.4  
 Artisanat, cf. commerce  
 Asile . . . . . A/4.1, A/6.1  
 Assainissement des finances . . . . . P, A/1.1.7, A/5.1, A/7.1, A/7.2.1  
 Assistance psychiatrique . . . . . A/4.2.9  
 Assurance immobilière . . . . . A/3.2.1.4  
 Assurance-maladie . . . . . A/4.2.1, A/5.2.6.7, C/3.7.1  
 Assurances sociales . . . . . A/4.2.1, A/5.2.6, B/2.2.2  
 Avocats . . . . . B/1.1.2, B/1.4  
 – cf. également examens d'avocat  
 Banque cantonale bernoise . . . . . A/1.1.1, A/7.1, C/2.3.1.2  
 Bases de l'existence, cf. agriculture et environnement  
 Bâtiments . . . . . A/4.2.7, A/9.2.9  
 Bedag Informatik . . . . . C/2.3.1.3  
 BEREBE . . . . . A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.4  
 Bibliothèques . . . . . D/1.3  
 Biens culturels, cf. protection  
 Cadastre . . . . . A/9.2.4  
 Charges, cf. répartition  
 Chasse . . . . . A/3.2.7.2  
 Circulation routière  
 – généralités . . . . . A/6.2.3  
 – mesures à l'égard des conducteurs de véhicules . . . . . B/4.1  
 – cf. également sécurité routière  
 Collège de santé . . . . . A/4.2.2  
 Commerce  
 – commerce et artisanat . . . . . A/3.2.5.2  
 – registre du commerce . . . . . A/5.2.2.7  
 Commission  
 – de l'égalité (entre hommes et femmes) . . . . . A/2.2.6.3  
 – de gestion . . . . . C/1.1.2.1  
 – de justice . . . . . C/1.1.2.3  
 – des finances, cf. surveillance des finances  
 Communes  
 – conseil aux communes . . . . . A/5.2.3  
 – collectivités de droit communal . . . . . A/5.2.3, C/3.6  
 – coordination . . . . . A/5.2.3.2  
 – finances . . . . . A/5.2.3.2  
 – généralités . . . . . A/1.2.3, A/5.2.3.1  
 – répartition des tâches . . . . . A/1.2.3  
 – révision de la loi sur les communes . . . . . A/5.2.3.1  
 – cf. également formation et perfectionnement  
 Conférences  
 – Conférence des institutions de formation  
 du personnel enseignant . . . . . D/1.2.9  
 – Conférence des unités universitaires centrales . . . . . D/1.2.8  
 Construction des routes . . . . . A/9.2.7  
 Contrôle des denrées alimentaires . . . . . A/4.2.4  
 Contrôle des finances, cf. surveillance des finances  
 Contrôles d'hygiène, cf. contrôle des denrées alimentaires  
 Contrôles de résultats  
 – subventions cantonales . . . . . A/2.7, A/3.7, A/4.2.9, A/4.7,  
 A/5.7, A/6.7, A/7.2.5, A/7.7, A/8.7, A/9.7  
 Criminalité, lutte . . . . . A/6.2.2.2  
 Culture . . . . . A/1.1.3, A/8.2.1, A/8.2.7  
 Déchets, gestion . . . . . A/9.1, A/9.2.5  
 Défense générale . . . . . A/1.1.2, A/4.2.2, A/6.2.7  
 – cf. également approvisionnement économique  
 Délégation des membres du Conseil-exécutif  
 dans des organes administratifs . . . . . A/1.3  
 Développement économique . . . . . P, A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.4  
 Dezennium-Finanz AG . . . . . C/2.3.1.2  
 Domaines . . . . . A/7.2.6  
 Données, cf. protection des données et sécurité des données  
 Drogues . . . . . A/4.2.2  
 – cf. également stupéfiants  
 Droits de participation, cf. Jura bernois  
 Eau potable  
 – alimentation . . . . . A/9.2.6  
 – pollution . . . . . A/4.2.4  
 Ecole obligatoire . . . . . A/8.2.2  
 Economie . . . . . A/1.1.6, A/3.1  
 Economie hydraulique . . . . . A/9.2.6

- Education préscolaire . . . . . A/8.2.2  
 Egalité (hommes et femmes)  
 – Commission de l'égalité . . . . . A/2.2.6.3  
 – généralités . . . . . A/1.1.1, A/2.2.6, A/7.1, A/8.2.1  
 – mise en œuvre de l'AGC . . . . . A/2.2.6.4  
 – représentation et statut professionnel des femmes . . . . . A/2.3.4,  
 A/3.3.4, A/4.3.4, A/5.3.4, A/6.3.4,  
 A/7.3.3, A/8.3.4, A/9.3.5, D/2.5.3  
 Eglises . . . . . A/5.2.1  
 Elections . . . . . A/2.1, A/2.2.1.4  
 Energie . . . . . A/1.1.5, A/9.1, A/9.2.6  
 Enseignants, cf. formation  
 Enseignement et recherche . . . . . D/1.2.1 – D/1.2.7  
 Enseignement primaire . . . . . A/8.2.2  
 Enseignement secondaire . . . . . A/8.2.2  
 Enseignement supérieur . . . . . P, A/8.2.4  
 Entreprises publiques . . . . . A/1.3  
 Environnement . . . . . A/1.1.5  
 – protection . . . . . A/3.2.5.3, A/9.2.3  
 – cf. également accidents majeurs  
 – cf. également agriculture  
 – cf. également déchets  
 – cf. également protection de la nature  
 – cf. également protection des eaux  
 Espace Mittelland . . . . . A/3.1  
 Etat civil et indigénat . . . . . A/6.1, A/6.2.5  
 Examens d'avocat . . . . . B/1.4  
 Exécution des peines, cf. privation de liberté  
 Expériences sur animaux . . . . . A/4.2.3  
 Expertises . . . . . E  
 Expo.01 . . . . . A/1.1.5, A/3.1, C/2.3.7
- Facultés  
 – Faculté de droit et des sciences économiques . . . . . D/1.2.3  
 – Faculté des lettres . . . . . D/1.2.6  
 – Faculté de médecine . . . . . D/1.2.4  
 – Faculté de médecine vétérinaire . . . . . 1.2.5  
 – Faculté des sciences . . . . . D/1.2.7  
 – Faculté de théologie catholique chrétienne . . . . . D/1.2.2  
 – Faculté de théologie évangélique . . . . . D/1.2.1  
 Faillites, cf. poursuites et faillites  
 Finances  
 – Administration des finances . . . . . A/7.2.2  
 – finances cantonales . . . . . P, A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.1, A/7.2.2  
 – nouveaux systèmes de financement . . . . . A/4.2.8  
 – répartition des charges . . . . . A/1.1.1, A/4.2.8, A/7.1, A/7.2.1  
 – stratégie du propriétaire, cf. participations  
 – surveillance des finances, cf. cette rubrique  
 Fondations, cf. surveillance  
 Fondements de l'organisation de l'Etat . . . . . A/1.1.1  
 Forêts . . . . . A/3.1, A/3.2.6, A/3.2.6.1, A/3.2.6.3  
 Formation . . . . . P, A/1.1.3, A/8.1, D/1, D/2  
 – cf. également formation et perfectionnement  
 Formation et perfectionnement  
 – formation agricole . . . . . A/3.2.3.4  
 – formation des adultes . . . . . A/8.2.5  
 – formation des enseignants . . . . . A/8.2.5  
 – formation des parents . . . . . A/5.2.4.3  
 – formation professionnelle . . . . . P, A/1.1.3, A/4.2.7, A/8.2.3  
 – fonctionnaires de l'ordre judiciaire . . . . . B/1.1.3  
 – personnel communal . . . . . A/5.2.3  
 – personnel de l'administration . . . . . A/2.3.3, A/3.3.3, A/6.3.3,  
 A/9.3.3, C/2.7.3  
 – Université . . . . . D/1.2.8
- Gestion  
 – NPM, cf. nouvelle gestion publique  
 – stratégique . . . . . A/1.1.1  
 GRIS (système d'information du Grand Conseil) . . . . . C/1.1.3.1  
 Gymnases . . . . . A/1.1.3  
  
 Haute école spécialisée . . . . . D/2  
 – cf. enseignement supérieur  
 Hautes écoles . . . . . P, A/8.2.4, D/1, D/2, D/2.2  
 – Ecole d'ingénieurs de Berne . . . . . D/2.2.2.4  
 – Ecole d'ingénieurs de Bienne . . . . . D/2.2.1.2  
 – Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier . . . . . D/2.2.1.1  
 – Ecole suisse d'ingénieurs du bois, Bienne . . . . . D/2.2.1.4  
 – Fondation Abegg . . . . . D/2.2.3.3  
 – Haute école d'arts appliqués . . . . . D/2.2.2.1  
 – Haute école de gestion . . . . . D/2.2.2.3  
 – Haute école de service social . . . . . D/2.2.2.2  
 – Haute école privée de gestion de Berne . . . . . D/2.2.3.4  
 – Haute école spécialisée fédérale de sport de Macolin . . . . . D/2.2.3.1  
 – Haute école suisse d'agronomie . . . . . D/2.2.3.2  
 Hôpitaux . . . . . A/1.1.4, A/4.1, A/4.2.7, A/4.2.8
- Imposition des véhicules automobiles . . . . . A/6.1  
 Impôts . . . . . A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.3, B/3.1, C/2.2.8  
 Indigénat, cf. état civil et indigénat  
 Information . . . . . A/2.2.4  
 Informatique  
 – courrier électronique . . . . . C/3.5  
 – généralités . . . . . A/2.2.1.3, A/7.2.5  
 – Internet . . . . . A/8.2, C/3.5  
 – projets informatiques . . . . . A/2.6, A/3.6, A/4.6, A/5.6, A/6.6,  
 A/7.6, A/8.6, A/9.6, B/1.9, B/2.4  
 – sécurité, cf. cette rubrique  
 Infrastructure . . . . . A/1.1.5  
 Initiatives parlementaires . . . . . C/1.1.4  
 Initiatives populaires . . . . . A/2.10  
 Intégration européenne . . . . . A/3.1, A/3.2.2  
 Interruption de grossesse . . . . . A/4.2.2  
 Interventions parlementaires . . . . . A/2.9, A/3.9, A/4.8, A/5.9,  
 A/6.9, A/7.9, A/8.8, A/9.9
- Jardin d'enfant, cf. éducation préscolaire  
 Jeunesse, cf. aide  
 Juges d'instruction . . . . . A/5.1  
 Jura bernois . . . . . A/1.1.1  
 – droits de participation . . . . . A/2.2.2.5  
 Juridiction civile . . . . . B/1.2.1 – B/1.2.3  
 Juridiction pénale . . . . . B/1.2.2, B/1.2.2.3  
 Justice administrative . . . . . A/5.2.5.1, B/2.2.1, B/2.2.3  
 – cf. également services et offices juridiques
- Laboratoire cantonal . . . . . A/4.2.4  
 Langues  
 – Office des services linguistiques . . . . . A/2.2.2  
 – représentation dans l'administration . . . . . A/2.2.2.1  
 – terminologie . . . . . A/2.2.2.3  
 – traduction . . . . . A/2.2.2.2  
 Législation  
 – programme législatif . . . . . A/2.5, A/3.5, A/4.5, A/5.5, A/6.5,  
 A/7.5, A/8.5, A/9.5  
 – Bureau de coordination des affaires législatives . . . . . A/5.2.5.4

Logement . . . . .	A/3.2.4.4	Protection des données . . . . .	C/2.3.9, C/3
Loisirs . . . . .	A/1.1.3	– courrier électronique . . . . .	C/3.5
		– Internet . . . . .	C/3.5
		– législation fédérale . . . . .	C/3.1.2
Marché du travail . . . . .	A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.5.1	– registre . . . . .	C/3.2.5
Médecin cantonal . . . . .	A/4.2.2	– systèmes de traitement des données . . . . .	C/3.8.1
Mineurs délinquants, régime applicable . . . . .	A/5.2.4.7, B/1.6	Publicité extérieure . . . . .	A/6.2.5.3
Motion, cf. interventions parlementaires			
		Rapports et expertises . . . . .	E
Nature, cf. protection		Recherche, cf. enseignement et recherche	
Navigation . . . . .	A/6.2.3	Recherche pédagogique . . . . .	A/8.2.6
New public management, cf. nouvelle gestion publique		Réforme de l'administration	
NLFA . . . . .	A/1.1.5	– administration de la justice et des tribunaux. . . . .	A/1.1.1, A/5.1, A/5.2.2.1, B/1.2
NOG 2000, cf. nouvelle gestion publique		– NOG 2000, cf. nouvelle gestion publique	
Nouvelle gestion publique. . . . .	P, A/1.1.1, A/6.2.3, A/7.1, A/8.1, A/9.2.6, A/9.2.7, C/2.3.2	– police cantonale . . . . .	A/1.1.2
Notariat . . . . .	A/5.2.5.3	– Université . . . . .	D/1.1
		Réforme judiciaire . . . . .	A/5.1, A/5.2.2.1, B/1.1.1
Offensives pour le canton de Berne . . . . .	A/3.1	Registre foncier, bureaux . . . . .	A/5.2.2.3
Ordre et sécurité publics . . . . .	A/1.1.2, A/6.2.2.2	Relations extérieures du canton	
Organisation . . . . .	A/1.1.1, D/1.1	– avec la Confédération . . . . .	A/1.2.1
Organisation du territoire, cf. aménagement du territoire		– avec d'autres cantons. . . . .	A/1.2.2
Organisation structurelle, cf. réforme de l'administration		– avec les communes . . . . .	A/1.2.3
		cf. également communes	
		– avec les Eglises nationales . . . . .	A/1.2.4
Parents, cf. formation et perfectionnement		Relations publiques . . . . .	A/2.2.3.1, A/2.2.4
Pasteurs, postes . . . . .	A/5.2.1	Répartition des charges. . . . .	A/4.2.8
Participations		Ressources humaines	
– Banque cantonale bernoise, cf. cette rubrique		– BEREBE, cf. cette rubrique	
– Bedag Informatik, cf. cette rubrique		– Directions/autorités . . . . .	A/2.3, A/3.3, A/4.3, A/5.3, A/6.3, A/6.2.2.1, A/7.3, A/8.3, A/9.3, B/1.1.2, B/1.7, B/2.3, B/3.2, B/4.2, C/2.7, D/1.1, D/1.3, D/1.4, D/2.5
Pêche . . . . .	A/3.2.7.1	– canton . . . . .	A/7.2.4
Péréquation financière . . . . .	A/1.1.1		
Pharmacies . . . . .	A/4.2.3	Santé . . . . .	A/1.1.4, A/4.1, A. 4.2.2
Placement d'enfants. . . . .	A/5.2.4.5	Secrétariat du parlement . . . . .	A/2.2.5, C/1
Planification politique. . . . .	A/1.1.1, A/2.1	Secrétariat général . . . . .	A/3.2.1, A/4.2.1, A/5.2.1, A/6.2.1, A/7.2.1, A/8.2.1, A/9.2.1
Police cantonale. . . . .	A/6.1, A/6.2.2	Sécurité	
Police des étrangers. . . . .	A/6.2.5.2	– civile . . . . .	A/1.1.2, A/6.1, A/6.2.7
Politique sociale. . . . .	A/1.1.4	– des données . . . . .	C/3.2.3, C/3.3
Ponts et chaussées. . . . .	A/9.2.7	– routière . . . . .	A/6.2.3.3
Postulat, cf. interventions parlementaires		Sénat . . . . .	D/1.1
Poursuites et faillites. . . . .	A/5.2.2.6, B/1.2.1.3	Services centraux, Office . . . . .	A/2.2.1
Préfectures. . . . .	A/5.2.2.2	Services et offices juridiques . . . . .	A/2.2.2.4, A/3.2.1.2, A/4.2.6, A/5.2.5, A/8.2.1, A/9.2.2
Prévoyance professionnelle. . . . .	A/5.2.6.2	Sida. . . . .	A/4.2.2
Prévoyance sociale . . . . .	A/4.2.5	Sites contaminés . . . . .	A/9.2.5
Priorités		Soins de santé publique . . . . .	A/4.2.2
– des autorités judiciaires . . . . .	B/1.2, B/2.2, B/3.1, B/4.1	Stratégie du propriétaire, cf. participations	
– des autres autorités . . . . .	C/1.1.1, C/2.1	Sport . . . . .	A/8.2.8
– des Directions. . . . .	A/2.1, A/3.1, A/4.1, A/5.1, A/6.1, A/7.1, A/8.1, A/9.1	Stupéfiants . . . . .	A/4.2.2
– du Conseil-exécutif . . . . .	A/1.1	– cf. également drogues	
Privation de liberté. . . . .	A/1.1.2, A/6.1, A/6.2.4, B/1.2.1.4	Subventions cantonales . . . . .	A/4.2.9, A/7.1
Privation de liberté à des fins d'assistance . . . . .	B/1.2.1.4	Surveillance	
Procureur général. . . . .	B/1.5	– administration judiciaire. . . . .	A/5.2.2
Programme d'assainissement de législature . . . . .	P, A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.1	– commissions de surveillance . . . . .	C/1.1.2.1-1.1.2.3
Programme gouvernemental de législature (mise en oeuvre) . . . . .	A/2.4, A/3.4, A/4.4, A/5.4, A/6.4, A/7.4, A/8.4, A/9.4	– régime applicable aux mineurs délinquants . . . . .	A/5.2.4.7
Projets importants . . . . .	A/2.8, A/3.8, A/5.8, A/6.8, A/7.8, B/1.9, B/2.5, D/2.3	– surveillance des finances. . . . .	A/5.2.3.2, C/1.2; C/2
Protection		– surveillance des fondations . . . . .	A/5.2.6
– civile, cf. sécurité civile		Surveillance des finances	
– contre les catastrophes, cf. défense générale		– Banque cantonale bernoise. . . . .	C/2.3.1.2
– de la nature . . . . .	A/3.2.7.3	– Bedag Informatik . . . . .	C/2.3.1.3
– des biens culturels. . . . .	A/2.2.3.3	– Commission des finances . . . . .	C/1.1.2.2
– des eaux. . . . .	A/9.2.5	– Contrôle des finances. . . . .	C/2
		– contrôle des résultats . . . . .	C/2.2

---

– Dezennum-Finanz AG, cf. cette rubrique		Tourisme . . . . .	A/3.2.4.3
– élimination des divergences (art. 49 LF) . . . . .	C/2.5.2	Traduction, cf. langues	
– Fonds de loterie . . . . .	C/2.3.4	Transports publics . . . . .	A/9.1, A/9.2.8
– modèle de cercles . . . . .	C/2.3.1.1	Tribunaux . . . . .	A/5.2.2.4
– NOG 2000 . . . . .	C/2.2.5		
– portefeuille de risques . . . . .	C/2.3.1.1	Université . . . . .	D/1
– réforme de la surveillance des finances . . . . .	C/2.6	– cf. également Facultés	
– révision du Compte d'Etat . . . . .	C/2.1.3, C/2.1.4		
– Service parlementaire de révision . . . . .	C/1.2		
		Viande, cf. contrôle des denrées alimentaires	
Télématique . . . . .	A/9.1	Votations populaires . . . . .	D
Terminologie, cf. langues		Vulgarisation agricole . . . . .	A/3.2.3.4